



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.016

Mise en ligne : 11/03/2025

OBJET **Avenant n°1 au marché n°2024-19 relatif aux travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) conclu avec la société LUCAS.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2024-131 en date du 19 août 2024 relative au marché n°2024-19 passé avec la société LUCAS intitulé « Travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) » pour un montant forfaitaire de 99 399,35 € HT ;

Considérant que la Commune a engagé, conformément à la décision susmentionnée des travaux de curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois pour la réhabilitation du logement communal de la rue Paul Laguesse ;

que lors des réunions de chantier, des travaux modificatifs sont apparus nécessaires ;

que ces travaux modificatifs ont une incidence financière sur le montant initial du marché ;

qu'il y a lieu de conclure un avenant n°1 au marché afin de prendre en compte ces modifications ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250311-DEC_2025_016-CC
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

Registre des décisions du maire - 2025
1141 Avenant -travaux

Décision du maire n° 2025.016

Décide

Article 1^{er}

Un avenant n°1 est conclu au marché n°2024-19 relatif aux travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) avec la société LUCAS sise 11, chemin de Laval à USSY-SUR-MARNE (77260) afin de prendre en compte l'incidence financière de travaux modificatifs apparus nécessaires en cours de chantier.

Ces travaux modificatifs représentent une plus-value de 4 894,71 € HT. Ainsi, le montant initial du marché de 99 399,35 € HT est porté à 104 294,06 € HT soit une hausse de 4,92 %.

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 11 MARS 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250311-DEC_2025_016-CC
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025